

LIGNES DIRECTRICES DE L'UNESCO

pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation
des acquis de l'apprentissage non formel et informel



TABLE DES MATIÈRES

Remarques liminaires du sous-directeur général pour l'éducation	1
Remerciements du directeur de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie	2
Introduction	3
Vision	3
Finalité et objectifs	3
Principes	4
Principaux domaines d'intervention à l'échelon national	4
1. Faire de la RVA un volet essentiel de toute stratégie nationale d'apprentissage tout au long de la vie	4
2. Mettre en place des systèmes de RVA qui soient accessibles à tous	5
3. Faire de la RVA un élément à part entière des systèmes d'éducation et de formation	5
4. Créer une structure nationale de coordination impliquant toutes les parties prenantes	5
5. Renforcer les capacités du personnel en charge de la RVA	6
6. Concevoir des mécanismes de financement durables	6
Les engagements de l'UNESCO	7
Glossaire	8
Bibliographie	10

Pour plus d'informations :

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie
Feldbrunnenstr. 58
20148 Hambourg
Allemagne
Téléphone : +49 (0) 40 44 80 41-0
Télécopie : +49 (0) 40 410 77 23
uil@unesco.org – www.unesco.org/uil

Publié par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie

© UIL 2012

Imprimé en Allemagne

UIL/2012/PI/H/3rev2

Remarques liminaires du sous-directeur général pour l'éducation

L'UNESCO a joué un rôle primordial dans l'élaboration d'une vision de l'apprentissage tout au long de la vie. Dans une économie mondiale du savoir, la prospérité et la sécurité futures tout comme la paix, l'harmonie sociale et la préservation de l'environnement dépendront des capacités de chacun à effectuer des choix en toute connaissance de cause, à s'adapter aux évolutions toujours plus rapides et à trouver des solutions durables à des défis impérieux. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous efforcer d'offrir des possibilités d'apprentissage pour tous, tout au long de la vie, pour améliorer la qualité de la vie, promouvoir une société plus juste et donner aux individus les moyens d'anticiper et de gérer les difficultés auxquelles ils sont confrontés. L'apprentissage tout au long de la vie est le principe directeur fondamental pour y parvenir.

L'apprentissage tout au long de la vie couvre toute la gamme des possibilités d'apprentissage, depuis les services dispensés dans la petite enfance à l'université en passant par le cursus général et les formations complémentaires. Au-delà de l'éducation formelle, il s'étend aux apprentissages non formels et informels pour des citoyens adolescents ou adultes qui n'ont pas été scolarisés. Depuis peu, en plus des systèmes classiques de certification qui entérinent surtout les acquis de l'enseignement formel, plusieurs États membres ont adopté des mécanismes de reconnaissance, de validation et d'accréditation (RVA) de l'apprentissage non formel et informel. Ils font de nombreux émules. La RVA de l'apprentissage non formel et informel gagne peu à peu ses lettres de noblesse dans les politiques d'éducation et de formation. Mais elle prend aussi une importance croissante en relation avec la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, le marché du travail ou l'insertion sociale.

En 2009, le *Cadre d'action de Belém* a réaffirmé l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie pour une action mondiale face aux défis du développement. Adopté par 144 délégations d'États membres de l'UNESCO pendant la Sixième conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI), au Brésil, ce cadre a explicitement demandé à l'UNESCO d'élaborer des lignes directrices pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation de tous les acquis de l'apprentissage, y compris non formel et informel. Le texte appelle les États membres à développer ou à améliorer les structures et les mécanismes de reconnaissance de toutes les formes d'apprentissage, à travers l'instauration de systèmes d'équivalences.

Pour faire progresser les engagements pris avec le *Cadre d'action de Belém*, l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) a pris l'initiative, au nom du secteur de l'Éducation de l'UNESCO, de travailler avec les États membres à la formulation des *Lignes directrices de l'UNESCO pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation des acquis de l'apprentissage non formel et informel*. Ces *Lignes directrices* ont été élaborées à travers un processus participatif impliquant des consultations avec les États membres afin de rendre compte de leurs expériences et de toute la palette de leurs besoins. Elles s'appuient sur les recommandations d'un groupe d'experts composé de représentants de chaque région et de grandes organisations internationales. La préparation de ces *Lignes directrices* s'est aussi inspirée des conclusions d'études sur les politiques et les pratiques de RVA réalisées par l'UIL conformément à la résolution 10 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2005 lors de sa 33e session.

La finalité d'ensemble de ces *Lignes directrices* est de proposer des principes et des mécanismes pouvant aider les États membres à mettre en place ou améliorer les structures et les procédures de reconnaissance de toutes les formes d'apprentissage et, en particulier, des acquis de l'apprentissage non formel et informel. Non contraignantes d'un point de vue juridique, ces *Lignes directrices* sont censées inciter les autorités des États membres à tout faire pour les appliquer en fonction du contexte national.

Ces *Lignes directrices* sont le signe que le secteur de l'Éducation de l'UNESCO maintient son engagement en faveur de l'assistance technique et du renforcement des capacités, favorisant le dialogue politique, la constitution de réseaux et le partage d'expériences entre États membres. Il œuvre aussi à approfondir les recherches internationales menées en collaboration en vue de faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité pour tous.

Qian Tang, Ph.D.
Sous-directeur général pour l'éducation
UNESCO

Fidèle aux priorités fixées pour le suivi du Cadre d'action de Belém adopté lors de CONFINTEA VI en 2009, l'UIL a pris l'initiative, au nom du Secrétariat de l'UNESCO, d'élaborer ces Lignes directrices de l'UNESCO pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation des acquis de l'apprentissage non formel et informel.

Le processus ayant conduit à la rédaction de ces Lignes directrices a été en tout point participatif et toutes les suggestions relatives aux actions dans différents domaines clés s'appuient sur les résultats de vastes consultations avec les États membres. Nous exprimons notre sincère gratitude aux autorités nationales des 42 États membres qui nous ont transmis leurs précieux commentaires et des informations cruciales à l'issue d'une série de consultations sur les politiques et les pratiques de RVA des acquis de l'apprentissage.

L'UIL est particulièrement redevable aux travaux d'un remarquable groupe d'experts internationaux, qui se sont réunis à Hambourg en octobre 2011 pour partager leurs visions et leurs expériences, à l'origine de ces Lignes directrices : Sabine Seidel, experte de l'Institute of Development Planning and Research (Allemagne) ; Abdalla Ababenh, directeur du National Centre for Human Resources Development (Jordanie) ; Kaylash Allgoo, directeur de la Mauritius Qualifications Authority (Maurice) ; Juan de Dios Castro, directeur général, et Sara Elena Mendoza, directrice adjointe pour les contenus diversifiés du National Institute for Adult Education (INEA, Mexique) ; Sombat Suwanpitak, secrétaire permanent adjoint pour le ministère de l'Éducation (Thaïlande) ; Jens Bjørnåvold, expert principal pour le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) ; Richard Walther, coordonnateur pour la triennale 2012 de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) ; Michel Aribaud, expert du système de certification de l'European Training Foundation (ETF) ; et Marie-Odile Paulet, experte au sein de la Commission nationale française pour l'UNESCO.

Nous tenons aussi à remercier nos collègues, au siège de l'UNESCO, dans les bureaux régionaux, multipays et nationaux ainsi que dans les différents instituts d'éducation, pour leur soutien tout au long de l'exercice – avec une mention spéciale pour Borhene Chakroun, chef de la section du siège de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, Daniela Eroles et María Eugenia Letelier, du Bureau régional pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, et Shyamal Majumdar, responsable du Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC), qui nous ont fait part de leurs précieux commentaires sur la version définitive de ce texte.

Le Groupe de travail spécial de l'UIL constitué pour cette initiative réunissait Carolyn Medel-Añonuevo, directrice adjointe, Madhu Singh, spécialiste principale de programme, Raúl Valdés-Cotera, spécialiste de programme et Jin Yang, spécialiste principal de programme. La révision du manuscrit a été confiée à Virman Man, chef du service Publications de l'UIL.

Avec le lancement des *Lignes directrices de l'UNESCO pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation des acquis de l'apprentissage non formel et informel*, mes collègues et moi-même ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter des recherches en collaboration, fournir une assistance technique aux États membres et renforcer leurs capacités à concevoir et mettre en place des systèmes de RVA.

Arne Carlsen
Directeur
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie

LIGNES DIRECTRICES DE L'UNESCO

pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation des acquis de l'apprentissage non formel et informel

Introduction

L'apprentissage tout au long de la vie est au cœur de la mission de l'UNESCO pour promouvoir le droit de chaque individu à l'éducation. Les rapports Faure (*Apprendre à être*, 1972) et Delors (*L'Éducation : un trésor est caché dedans*, 1996) ont contribué à l'adoption de politiques et de pratiques pour l'apprentissage tout au long de la vie ainsi qu'à la constitution de sociétés apprenantes dans les États membres de l'UNESCO. Recouvrant toutes les formes d'acquis, formels, non formels et informels, l'apprentissage tout au long de la vie met l'accent sur l'intégration entre études et vie quotidienne – dans les contextes élargis de la famille et de la communauté, pendant la scolarité et les loisirs ou au travail et tout au long de la vie de chacun.

Dans notre monde actuel, complexe et qui change rapidement, chacun doit acquérir et adapter des compétences (connaissances, aptitudes et attitudes), quelle que soit la forme d'apprentissage suivie, pour pouvoir surmonter les différents obstacles. Mais dans bien des sociétés, les dispositifs de certification privilégient toujours l'apprentissage formel au sein d'établissements éducatifs. Ce qui explique qu'une grande partie des acquis ne soient jamais reconnus officiellement et que de nombreux individus manquent d'incitations et de confiance pour poursuivre leur apprentissage. D'où un immense gâchis de talents et de ressources humaines pour la société. Les acquis de l'apprentissage que les jeunes et les adultes accumulent tout au long de leur vie dans des cadres non formels et informels doivent donc devenir visibles afin d'être évalués et certifiés.

La demande de RVA pour toutes les formes d'apprentissage, et surtout les acquis de l'apprentissage non formel et informel, a été relayée par le *Cadre d'action de Belém*, adopté par 144 délégations d'États membres de l'UNESCO lors de CONFINTEA VI, au Brésil, en décembre 2009. Ce cadre demande à l'UNESCO d'élaborer des *Lignes directrices* sur tous les résultats d'apprentissage, y compris ceux obtenus dans des environnements non formels et informels, afin de faciliter leur reconnaissance et leur validation. Parallèlement, les États membres se sont engagés à développer ou à améliorer les structures et les mécanismes de reconnaissance de toutes les formes d'apprentissage.

Vision

La RVA des acquis de l'apprentissage non formel et informel est un levier indispensable pour faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité. Il rend visibles et valorise des compétences cachées et méconnues que les individus ont acquises de diverses manières et à différentes périodes de leur vie. La valorisation et la reconnaissance de ces acquis pourraient considérablement renforcer l'estime de soi et le bien-être des individus, les inciter à poursuivre leurs études et conforter leur employabilité. La RVA peut contribuer à l'intégration de pans plus larges de la population dans un dispositif ouvert et flexible d'éducation et de formation et à l'édification de sociétés sans exclus.

Finalité et objectifs

L'ambition globale de ces *Lignes directrices* est de proposer des principes et des mécanismes susceptibles d'aider les États membres à mettre en place ou améliorer les structures et les procédures de reconnaissance des acquis de toutes les formes d'apprentissage, en particulier non formel et informel.

Les objectifs plus spécifiques sont les suivants :

- sensibiliser à l'importance de la reconnaissance de la valeur de l'apprentissage non formel et informel ;
- parvenir à une appréhension commune de la RVA et identifier les grands principes devant guider la conception d'un dispositif national de RVA ;
- aider les États membres à mettre au point les instruments, références et mécanismes requis pour identifier, recenser, valider et reconnaître les acquis de l'apprentissage non formel et informel ;
- constituer une plateforme internationale visant à animer et entretenir un dialogue permanent sur la RVA entre États membres.

Principes

- Assurer l'équité de l'accès à des possibilités d'apprentissage ouvertes à tous, sans exclusive. Chaque individu doit avoir le droit d'accéder et de participer à n'importe quelle forme d'apprentissage adaptée à ses besoins pour que ses acquis soient ainsi visibles et valorisés.
- Défendre l'idée que tous les acquis de l'apprentissage, qu'il soit formel, non formel ou informel, ont la même valeur. Les compétences accumulées par chacun à travers des formes d'apprentissage non formel et informel doivent être considérées comme équivalentes à celles obtenues par le biais de l'apprentissage formel.
- Faire en sorte que les individus soient au cœur du processus de RVA. Ce processus doit respecter et refléter les besoins de chacun, sur la base d'une participation volontaire.
- Améliorer la flexibilité et l'ouverture de l'éducation et de la formation formelles. Les systèmes d'éducation et de formation doivent tenir compte de différentes formes d'apprentissage, qui respectent les besoins et les expériences des apprenants.
- Promouvoir une assurance de la qualité du processus de RVA dans son intégralité. Les critères et les procédures d'évaluation et de validation de l'apprentissage non formel et informel doivent impérativement être pertinents, fiables, équitables et transparents.
- Renforcer les partenariats entre tous les acteurs. Le partage des responsabilités, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation du système de RVA, doit être systématiquement prôné.

Principaux domaines d'intervention à l'échelon national

1. Faire de la RVA un volet essentiel de toute stratégie nationale d'apprentissage tout au long de la vie

L'apprentissage tout au long de la vie va au-delà de l'éducation et de la formation formelles, pour englober l'apprentissage sur le lieu de travail, au sein de la famille et de la communauté et pendant les loisirs. Une stratégie nationale d'apprentissage tout au long de la vie facilitera l'accès de chacun à des compétences qui lui permettent de poursuivre son apprentissage, d'entrer sur le marché du travail et d'accéder à la mobilité sociale et professionnelle. Une telle stratégie serait incomplète sans la RVA des compétences ou des acquis obtenus lors de l'apprentissage, quel qu'en soit le cadre.

Dans cette optique, il est suggéré aux États membres :

- (1) d'élaborer une stratégie nationale d'apprentissage tout au long de la vie qui s'articule autour de la RVA des acquis de l'apprentissage non formel et informel, à la fois axe central et moyen d'améliorer l'épanouissement individuel ainsi que l'accès à l'éducation et au marché du travail et la mobilité dans ces deux environnements ;
- (2) de faciliter l'élaboration de référentiels nationaux ou de normes intégrant la RVA des acquis de l'apprentissage non formel et informel et, en fonction du pays, de concevoir un cadre national de certification (CNC) ;
- (3) d'introduire les acquis de l'apprentissage formel, non formel et informel au sein des référentiels, des normes ou du -CNC du pays, grâce à une appréciation partagée de ces acquis.

2. Mettre en place des systèmes de RVA accessibles à tous

Lorsqu'ils existent et qu'ils sont accessibles, les processus de RVA doivent permettre à de larges pans de la population de faire évaluer, valider et reconnaître leurs acquis, que l'apprentissage ait eu lieu dans un cadre formel ou informel. C'est un moyen d'inciter les individus à poursuivre leur apprentissage mais aussi de leur donner une plus grande autonomie et de leur permettre de prendre une part plus active au marché du travail et, d'une manière plus générale, à la société. Pour les groupes défavorisés, c'est surtout une solution pour les placer sur un pied d'égalité en termes d'éducation et de formation.

Dans cette optique, il est suggéré aux États membres :

- (1) d'élaborer des procédures pour identifier, recenser, évaluer, valider et certifier les acquis de l'apprentissage, en tenant dûment compte de l'apprentissage par l'expérience, de l'apprentissage autonome et d'autres apprentissages non formalisés qui se déroulent en dehors des établissements formels d'éducation et de formation ;
- (2) de faire appel à la fois à l'évaluation formative (qui attire davantage l'attention sur l'identification et le recensement des progrès faits et à faire et fournit un retour d'information aux apprenants) et à l'évaluation sommative (qui vise explicitement à valider et reconnaître les acquis de l'apprentissage conduisant à la certification).
- (3) de proposer des services d'information, de conseil et d'orientation pour clarifier les procédures de RVA afin que chacun prenne davantage conscience de ses propres compétences et soit incité à poursuivre son apprentissage et à faire reconnaître ses acquis ;
- (4) de fournir un appui spécifique, à travers des mécanismes flexibles, à ceux qui ont arrêté prématurément leurs études, aux adultes ayant des besoins spéciaux, aux individus et aux travailleurs peu éduqués et à tous les exclus du marché du travail.

3. Faire de la RVA un élément à part entière des systèmes d'éducation et de formation

Dans la plupart des cas, les certifications traditionnelles de l'enseignement et l'apprentissage formels sont définies en faisant référence à des durées, des matières, des niveaux et des lieux d'étude fixes. L'intégration de la RVA dans les dispositifs formels souligne la nécessité de partir de ce que les apprenants connaissent, savent faire et comprennent. Cette intégration est vitale pour ouvrir des filières alternatives dans des systèmes d'éducation et de formation ouverts et flexibles capables de répondre aux besoins de chacun, dans toute leur diversité.

Dans cette optique, il est suggéré aux États membres :

- (1) de concevoir un mécanisme propre au système formel d'éducation et de formation qui accorde plus d'attention à la qualité des acquis de l'apprentissage ;
- (2) de sensibiliser les systèmes formels d'éducation et de formation aux acquis de l'apprentissage dans des environnements non formels, pour favoriser leur acceptation ;
- (3) de faire appel à la RVA pour jeter des passerelles entre les différents –systèmes de l'éducation et de la formation et promouvoir l'articulation des acquis de l'apprentissage formel, non formel et informel ;
- (4) d'élaborer des approches pour multiplier les interactions entre établissements éducatifs, entreprises et organismes d'apprentissage non formel ou informel dans l'objectif de traduire les acquis de l'apprentissage issu d'une expérience professionnelle ou personnelle en unités de crédit et/ou certifications.

4. Créer une structure nationale de coordination impliquant toutes les parties prenantes

La RVA concerne des acteurs venus de différents horizons (établissements d'enseignement formels, secteur industriel et entreprises, partenaires sociaux, prestataires de services d'éducation pour adultes et organismes d'apprentissage non formel ou informel) et dépend de leur engagement à en faciliter la mise en œuvre. Il importe donc de créer une structure rassemblant toutes ces parties prenantes pour organiser le dialogue social et parvenir à un consensus sur les principes régissant la conception, la mise en œuvre et le financement des dispositifs nationaux de RVA.

Dans cette optique, il est suggéré aux États membres :

- (1) de s'assurer que tous les acteurs ont un rôle et des responsabilités bien définis dans l'élaboration d'une structure nationale chargée de la cohérence et de la coordination de la conception, la mise en œuvre et l'assurance de la qualité du dispositif de RVA ;
- (2) d'introduire des mécanismes pour l'adoption de procédures, de références et d'instruments de RVA crédibles et de qualité ainsi que pour décerner des certifications ;
- (3) de faciliter la mise en œuvre de la RVA en introduisant des procédures administratives efficaces pour la réception des demandes, l'organisation de l'évaluation et la transmission de commentaires sur les acquis, la consignation des résultats, l'octroi des certifications et la conception des procédures d'appel ;
- (4) de s'efforcer de construire des infrastructures en charge de la RVA à l'échelon local de sorte qu'elle soit accessible là où les gens vivent, travaillent et apprennent et intégrer la RVA aux institutions déjà en place au sein des collectivités.

5. Renforcer les capacités du personnel en charge de la RVA

La qualité de la RVA dépend fortement des capacités de ses administrateurs ainsi que de celles des évaluateurs, animateurs, conseillers et autres praticiens à introduire et entretenir des pratiques de RVA qui ne créent pas d'exclusion. La formation continue du personnel responsable permet de garantir la fiabilité des pratiques de RVA et la confiance à leur égard.

Dans cette optique, il est suggéré aux États membres :

- (1) de s'assurer que le personnel en charge de la RVA possède les qualifications, les aptitudes et les compétences requises pour gérer et mener à bien les processus d'évaluation et de validation dans les contextes socio-économiques qui leur sont propres ;
- (2) d'instaurer un dispositif de formation du personnel en charge de la RVA et de favoriser la constitution de réseaux pour un apprentissage mutuel au plan local et national mais aussi entre différents pays, afin de renforcer les compétences et de développer les meilleures pratiques.

6. Concevoir des mécanismes de financement durables

Bien que la RVA ait de multiples avantages, son coût peut freiner sa généralisation, surtout quand il s'agit de répondre aux besoins d'apprentissage des populations défavorisées. D'où l'importance de l'introduction d'un mécanisme durable de financement pour créer un système de RVA, qui devra provenir de sources diversifiées afin que la RVA soit accessible sur une plus large échelle et pour davantage d'apprenants.

Dans cette optique, il est suggéré aux États membres :

- (1) d'allouer des moyens financiers suffisants pour créer des infrastructures en charge d'un dispositif de RVA ;
- (2) de concevoir des mécanismes pérennes de partage des coûts impliquant des partenariats avec plusieurs parties prenantes – secteur public et privé, collectivités et apprenants. Les dotations publiques et les contributions privées aux établissements d'éducation devront aussi être mobilisées, ainsi que les taxes de formation dans les entreprises pour financer la mise en œuvre de la RVA ;
- (3) de prévoir des modalités spécifiques d'accès à prix réduit ou gratuit pour les groupes et les individus vulnérables ;
- (4) d'effectuer des analyses coûts-avantages pour réunir des éléments probants sur les apports de la RVA à l'intention des particuliers, des entreprises, des établissements d'enseignement et de la société tout entière.

Les engagements de l'UNESCO

Dans de nombreux États membres, la RVA des acquis de l'apprentissage non formel et informel est d'introduction récente. Étant donné les complexités de la création d'un dispositif efficace de RVA, un renforcement de la coopération internationale et des capacités sur le terrain paraît indispensable.

Dans cette optique, l'UNESCO jouera un rôle actif sur plusieurs fronts :

- (1) constituer un observatoire de la RVA, pour recueillir et diffuser les meilleures pratiques aux différentes étapes du développement des dispositifs de RVA ;
- (2) faciliter le dialogue politique, la mise en réseau et le partage d'expériences entre États membres à travers les échanges et la coopération entre acteurs clé des différentes régions ;
- (3) promouvoir la réalisation d'études sur les différents dispositifs, mécanismes, instruments et outils de RVA, par des recherches internationales menées en collaboration sur cette question ;
- (4) répondre à la demande d'assistance technique et de renforcement des capacités des États membres en faveur des principaux acteurs et praticiens nationaux afin de leur permettre d'édifier et de mettre en place des dispositifs de RVA.

Glossaire

La reconnaissance, la validation et l'accréditation (RVA) de toutes les formes d'acquis de l'apprentissage est une pratique qui rend visible et valorise toute la gamme des compétences (connaissances, aptitudes et attitudes) qu'un individu acquiert dans différents contextes et de différentes manières au cours de sa vie.

- **La reconnaissance** consiste à reconnaître formellement les acquis de l'apprentissage et/ou les compétences et peut donner lieu à la reconnaissance de leur valeur dans une société donnée.
- **La validation** est la confirmation par un organisme agréé que les acquis de l'apprentissage ou les compétences d'un individu ont été évalués par rapport à des références en faisant appel à des méthodes d'évaluation prédéfinies.
- **L'accréditation** est un processus par lequel un organisme officiel, qui s'appuie sur une évaluation des acquis de l'apprentissage et/ou des compétences en fonction de finalités et de méthodes différentes, délivre des certifications (certificats, diplômes ou titres) ou accorde des équivalences, des unités de crédit ou des dispenses ou émet des documents tels que des livrets de compétences. Dans certains cas, le terme « accréditation » s'applique à l'évaluation de la qualité d'un établissement ou d'un programme pris dans son ensemble.

Compétences et acquis de l'apprentissage

- **Les compétences** indiquent un niveau satisfaisant de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes ainsi que la capacité à les mettre en œuvre dans des situations différentes.
- **Les acquis de l'apprentissage** correspondent à tout ce qu'un apprenant sait, comprend et est en mesure de faire à l'issue d'un processus d'apprentissage.

Apprentissage formel, non formel et informel

- **L'apprentissage formel** est dispensé dans des établissements d'enseignement et de formation, reconnu par les autorités nationales compétentes et donne lieu à la délivrance de diplômes et de certifications. L'apprentissage formel est structuré en fonction de modalités éducatives comme les programmes d'études, les certifications et les exigences en matière d'enseignement et d'apprentissage.
- **L'apprentissage non formel** correspond à des acquis supplémentaires ou alternatifs à ceux de l'apprentissage formel. Il peut dans certains cas être également structuré en fonction de modalités d'éducation et de formation, mais dans une version assouplie. Il se déroule habituellement à l'échelle locale, sur le lieu de travail ou à travers des activités mises en place par des organisations de la société civile. Grâce au processus de RVA, l'apprentissage non formel peut aussi déboucher sur des certifications et d'autres formes de reconnaissance.
- **L'apprentissage informel** découle d'activités de la vie quotidienne, au sein de la famille, dans les localités et au travail ou de centres d'intérêt et d'activités personnelles. Grâce au processus de RVA, les compétences acquises à travers l'apprentissage informel peuvent devenir visibles et contribuer à l'obtention de certifications ou d'autres formes de reconnaissance.
L'expression *apprentissage expérientiel*, qui met l'accent sur l'apprentissage tiré de l'expérience, est parfois préférée à celle d'apprentissage informel.

Certifications et cadres nationaux de certification

- **La certification** est une attestation officielle (certificat, diplôme, titre) d'un niveau d'apprentissage qui reconnaît les résultats de toutes les formes d'apprentissage, y compris une performance satisfaisante lors d'une série de tâches en relation avec la qualification concernée. Elle peut aussi correspondre à une condition à remplir ou à respecter pour permettre à un individu d'accéder à ou de progresser dans un métier et/ou de se perfectionner.
- **Le cadre national de certification (CNC)** est une classification de certifications établie en fonction d'un ensemble de normes/critères reconnus sur tout le territoire national et élaborés par des pouvoirs publics compétents. Les CNC reconnaissent les acquis et les compétences découlant de toutes les formes d'apprentissage.

Équivalence

- **L'équivalence** renvoie à un statut de valeur équivalente. Le terme sert habituellement à reconnaître au niveau de compétences qu'un apprenant a obtenu en dehors du système formel d'éducation et de formation une valeur égale à celui des compétences acquises au sein de ce système formel d'éducation et de formation.

Delors, Jacques *et al.* 1996. *L'Éducation : un trésor est caché dedans*, rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt-et-unième siècle. Paris, UNESCO.

Faure, Edgar *et al.* 1972. *Apprendre à être*. Paris, UNESCO.

UIL. 2010. Cadre d'action de Belém. *Exploiter le pouvoir et le potentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes pour un avenir viable*. Document final de la Sixième conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) ; Belém do Pará, Brésil, 2009. Hambourg, UIL.

